

COMMUNIQUÉ

FRAIS DE VÉRIFICATION DES POIDS ET MESURES

Le Public est informé qu'à partir du 01 Septembre 2009, les frais de vérification des poids et mesures seront revus comme suite d'après le Legal Metrology (Assize Fees) Regulations

	Rs
Balance pour le commerce général de capacité :	
Inférieure ou égale à 50 kg pour balance à ressort	125
Inférieure ou égale à 50 kg pour balance électronique	250
Supérieure à 50 kg, mais inférieure ou égale à 200 kg	300
Supérieure à 200 kg, mais inférieure ou égale à 500 kg	400
Balance pour la bijouterie de capacité :	
inférieure à 1 kg pour balance mécanique	200
inférieure ou égale à 1 kg pour balance électronique	300
supérieure à 1 kg, mais inférieure à 10 kg	400
poids ne dépassant pas 5 kg pour le commerce général (par unité)	40
poids ne dépassant pas 100 g pour la bijouterie (par unité)	50
mesure de volume inférieur ou égal à 5 L	75
mesure de longueur :	
inférieure ou égale à 2 m	100
supérieure à 2 m	200

Pour plus de renseignements concernant la vérification des poids et mesures, les membres du public sont priés de se mettre en contact avec les officiers du Legal Metrology Services, Old Moka Road, Bell Village. Tel. 208-1671, 208-1682, 210-0737, 210-2748, Fax 211 4543. Website : <http://commerce.gov.mu>

**MINISTRE DES AFFAIRES ,DE
L'ENTREPRISE ET DES
COOPERATIVES
Port Louis**

28 Août 2009